

Bourg-en-Bresse, le

01 AOUT 2018

La délégation départementale de l'AIN

Affaire suivie par : A. SOULARD  
Service Environnement Santé  
ars-dt01-environnement-sante@ars.sante.fr  
04 81 92 12 86

Monsieur le directeur  
Direction Départementale des Territoires  
Service Urbanisme et Risques  
Atelier Planification

Réf : mod2PLU\_chaneins

**Objet : Dossier de modification n°2 du PLU  
Commune de CHANEINS**

Réf : courriel de la préfecture en date du 16/07/2018

MAIRIE DE CHANEINS

03 AOUT 2018

COURRIER "ARRIVÉE"

Monsieur le directeur,

La modification n°2 du PLU de la commune de Chaneins porte sur l'aménagement de la zone 1AU de Montessuy (en coeur de ville), la suppression d'emplacements réservés pour du stationnement (V5, V19), l'écriture du règlement aux articles 4 (eaux pluviales) et 14 (suppression du COS) et mise à l'enquête publique du zonage des eaux pluviales.

Comme suite au dossier cité en référence, le service n'a pas d'observation particulière à formuler sur cette modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur général et par délégation,  
p/le délégué départemental,

L'Ingénieur d'études sanitaires  
Jeannine GIL-VAILLER

Copie pour information :

- Préfecture de l'Ain – DCAT
- Mairie de Chaneins